



MARINÈS VOYAGES

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE ST PIERRE

AGENCE DE ST ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com

Pays de l'EST



A partir de **2155€***/Adulte

Enfant de moins de 12 ans -15%

Vols + circuit (hôtel 3 & 4 ****)

PENSION COMPLETE CIRCUIT 13 jours

TOUTES LES ENTREES COMPRISES

**Supplément par adulte en chambre simple : 590,00€*

**Tarifs sous réserve, selon disponibilité au moment de la réservation*

PROGRAMME DE 13 JOURS

Du 03 au 15 juin 2021 à partir de 2155 €

Du 08 au 20 juillet 2021 à partir de 2535 €

Du 01 au 13 septembre 2021 à partir de 2155 €



Jour 1 : REUNION/MARSEILLE



Rendez-vous à l'aéroport de Roland Garros, envol en direction de Marseille.

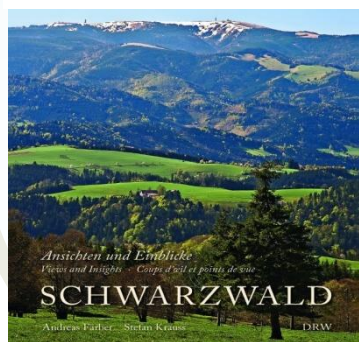
Diner et nuit à bord.

Jour 2 :MARSEILLE

Petit déjeuner à Bord. Arrivée à Marseille, transfert à notre dame de la Garde, moment libre pour faire des photos. Déjeuner, puis transfert à l'hôtel, moment libre, diner nuit à l'hôtel Mercure ****.

Jour 3 : Marseille– Schwarzwald

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ tôt le matin en direction de Scharwald, arrêt déjeuner en cours de route. Vous arrivez en Allemagne, dans la région de la Foret Noire.



La Forêt-Noire est un massif montagneux du sud-ouest de l'Allemagne, situé à la frontière avec la France. Réputée pour sa forêt dense au feuillage persistant et ses villages pittoresques, elle est souvent associée aux contes des frères Grimm. La région attire les visiteurs pour ses spas et ses pendules à coucou fabriquées depuis le XVIIIe siècle. La plus grande ville de la région, Fribourg-en-Brisgau, possède des bâtiments de style gothique et est entourée de vignobles.

Vous allez être logé à l'hôtel Gasthof Kranz ***. **Dîner sous forme de buffet et logement.**

Jour 4 : Schwarzwald –Nuremberg – Pilsen – Prague

Après le petit déjeuner route vers Nuremberg.

Déjeuner à Nuremberg avec un menu à trois plats.

Continuation et arrêt à Pilsen, pour une dégustation de Bières Tchèques dans la plus grande brasserie du pays. Vous arrivez ensuite à Prague.

Vous allez être logé dans un hôtel 3*** supérieur. Etablissement de confort très correct. Situation dans la ville, mais non en centre historique.

Diner sous forme de buffet et logement à l'hôtel Olympik ****.



Jour 5 : Prague

Petit déjeuner à l'hôtel.

Prague, capitale de la République tchèque, est traversée par la Vltava. Surnommée "la ville aux mille tours et mille clochers", elle est réputée pour sa place de la Vieille-Ville, cœur de son centre historique, où se dressent des bâtiments baroques colorés, des églises gothiques et une horloge astronomique médiévale qui s'anime toutes les heures. Achievé en 1402, le pont Charles, piéton, est bordé de statues de saints catholiques.

Visite guidée de Prague (6 h.00).

Vous rencontrerez votre guide local au point de rendez-vous indiqué et il vous montrera les plus belles curiosités de Prague toute la journée. La Cathédrale St. Guy. Déjeuner dans le quartier du château à Prague. Visite de l'église St. Nicolas de la vieille ville. Suit en fin de visite d'une Mini Croisière 1 h.00 sur la Moldava avec musique et 1 verre de vin pétillant.

Dîner Folklorique au restaurant, logement à l'hôtel Olympik ****.



Jour 6 : Prague – Bratislava – Budapest

Petit déjeuner et route en direction de Bratislava.



Bratislava, la capitale de la Slovaquie, est implantée le long du Danube, à proximité de la frontière avec l'Autriche et la Hongrie. Elle est entourée de vignobles et des montagnes des Petites Carpates, sillonnées de chemins de randonnée et de pistes cyclables dans la forêt. La vieille ville piétonne date du XVIII^e siècle et est connue pour ses bars et cafés animés. Perché au sommet d'une colline, le château de Bratislava surplombe la vieille ville et le Danube.

Déjeuner (menu à trois plats). Vous rencontrerez votre guide local au point de rendez-vous indiqué et il vous montrera les plus belles curiosités de Bratislava. Durée de la visite : environ 2 h.00.

Continuation sur Budapest pour votre logement. Vous allez être logé au Danubius hôtel Arena ****. Etablissement au confort très correct. Situation dans la ville, *mais non en centre historique**.

Dîner sous forme de buffet et nuitée.



Jour 7 : Budapest

Petit déjeuner et départ pour le point de rendez-vous. Le guide vous montrera les plus belles curiosités de Budapest. Bastion des pêcheurs, l'Eglise de St Matthieu de Buda dédiée à Notre Dame de l'Assomption. Déjeuner dans le quartier Buda (menu à trois plats).

Puis le Château de Vajdahunyad et enfin Entrée +/- 2 h.00 au spa Szechenyi incl. Avec ses Bains Thermales à + 27°.

Dîner à l'hôtel suivi d'une Croisière Nocturne 1 heure avec une coupe de pétillant sur le Danube et logement.



Jour 8 : Budapest – Vienne

Petit déjeuner, départ de la capitale Hongroise pour l'Autriche.



Vienne, la capitale de l'Autriche, est située à l'est du Danube. Elle doit son héritage artistique et intellectuel à ses habitants, dont Mozart, Beethoven et Sigmund Freud. La ville est également réputée pour ses palais impériaux, dont le château de Schönbrunn, la résidence d'été des Habsbourg. Dans le MuseumsQuartier, des bâtiments historiques et contemporains exposent des œuvres d'Egon Schiele, de Gustav Klimt et d'autres artistes.

Déjeuner au centre de Vienne, puis visite guidée de la capitale Autrichienne (demi-journée +/- 3 h.00) avec un guide local qui vous rejoindra. Vous allez être logé dans un hôtel 3 ****+. Situation dans la ville, *mais non en centre historique*.

Dîner et nuitée au Best Western Plus Amedia ****.

Jour 9 : Vienne - Höldrichsmühle

Petit déjeuner, Vous rencontrerez votre guide local au point de rendez-vous indiqué pour une visite d'une journée entière à travers Vienne. Schönbrunn, Highlight Tour avec guide qui vous conduira à travers 22 des plus belles salles d'apparat du château de Schönbrunn. Vous visiterez les appartements de l'impératrice Marie-Thérèse, parmi lesquels se trouve la chambre où Napoléon Ier a logé, et où son fils l'Aiglon est mort puis le Musée des carrosses au château Schönbrunn. L'ancien manège d'hiver abrite une collection de + de 60 carrosses d'apparat, d'équipages, de traîneaux, de chaises à porteurs, de corbillards de la cour impériale des années 1690 à 1918.



Vous déjeunerez dans les alentours de Schönbrunn. On vous y servira un menu à 3 plats, découverte de la cathédrale St. Etienne.

Dîner et nuitée hôtel Höldrichsmühle ***.



Jour 10 : Salzburg – Swarovski – Région d'Alberg

Petit déjeuner, et route vers le Tyrol, avec un arrêt pour la visite guidée de Salzburg. Visite guidée +/- 2 h 30 des plus importantes curiosités : la célèbre rue aux enseignes, la place Mozart et la place du marché, etc. Déjeuner au restaurant et continuation vers le domaine Swarovski pour une pause +/- 1 h. 00 et enfin votre étape dans la région de l'Ouest Tyrol en Alberg.

Salzburg est une ville autrichienne située à la frontière de l'Allemagne, au pied des Alpes de l'Est. La ville étant divisée par la rivière Salzach, les bâtiments médiévaux et baroques de l'Altstadt (vieille ville) sur la rive gauche font face à la Neustadt (nouvelle ville) datant du XIXe siècle sur la rive droite. Située dans l'Altstadt, la maison natale du célèbre compositeur Mozart est devenue un musée exposant les instruments de son enfance.

Vous allez être logé à l'hôtel Basur ***. Dîner et nuitée.



Jour 11 : Région d'Alberg – France

Petit déjeuner et départ tôt le matin pour La France.



Arrêt déjeuner sur aire d'autoroute vers Voghera ou Annecy. Arrivée en début de soirée à Marseille.

Diner et nuit à l'hôtel.

Jour 12: MARSEILLE/REUNION

Petit déjeuner à l'hôtel. Selon l'heure du vol, temps libre puis transfert à l'aéroport, envol en direction de la Réunion, diner et nuit à bord.

Jour 13 : REUNION

Arrivée à la Réunion.

Fin de nos prestations.

Les Hôtels du circuit pays de l'est

Hôtel gasthof krantz *** : Kardinal-Bea-Straße 13, 78176 Blumberg, Allemagne Téléphone : 0049 7702 2520

Hôtel olympik ***** : Sokolovská 138, 186 76 Praha 8-Invalidovna, Tchéquie Téléphone : 00420 266 181 111

Danubius hôtel arena *** : Budapest, Ifjúság útja 1-3, 1148 Hongrie

Le prix comprend :

- le vol aller/retour - Réunion/Marseille/ Réunion
- Hébergement en hôtels 3 & 4 *****
- La pension complète
- Le service d'un autocar pour les déplacements
- Toutes les visites mentionnées.
- Tous les droits d'entrées
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances assistance, rapatriement, dommages aux bagages (si plus de 10 participants)

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons (autres que dans le programme)
- L'assurance annulation
- Les dépenses personnelles



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIERE : ATADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS05118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION

Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc.. ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas.

Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination/ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement/Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel/Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé. Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport : Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL***Maurice** : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS***Inde** du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS***Madagascar** : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS***Malaisie** : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS***Thaïlande** : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS***Vietnam** : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

